

enfants, répartis entre 732 familles. Autrement dit, plus de 5,000 enfants habitent dans ces quelques pâtés de maisons.

Je suis sûr que les responsables de l'habitation aux paliers municipal, provincial et fédéral admettraient que, s'ils pouvaient recommencer, ils ne feraient pas les mêmes plans pour l'entreprise domiciliaire de Regent-Park et qu'ils disperseraient un plus grand nombre de ces entreprises dans tous les quartiers résidentiels du bas de la ville. Mais il est maintenant trop tard. On y a investi beaucoup d'argent. Aussi la question est-elle maintenant de savoir comment fournir à ces habitants le meilleur milieu possible.

Lors de la construction des agglomérations du nord et du sud de Regent-Park, on n'a prévu que des services récréatifs restreints. Cela était conforme aux statuts existants qui n'accordaient que des pouvoirs limités à la SCHL, bien que, dans les deux cas, cette société ait contribué à en acquitter les frais. Comme la Chambre le sait, les modifications de 1964 ont majoré considérablement les sommes disponibles pour les entreprises domiciliaires publiques, en particulier à l'égard du capital requis. Je propose ce soir que les mêmes montants soient offerts pour de meilleurs services de loisirs, et plus particulièrement pour un centre de loisirs qui servirait non seulement à la future agglomération de Trefann-Court, mais aussi à celles du sud et du nord de Regent-Park.

Je pourrais ajouter, entre parenthèse, que mon ami de Spadina (M. Ryan) s'est aussi activement occupé de proposer ce genre d'aménagement par l'entremise de St. Christopher House à Alexandra Park. Je ne sous-estime pas les difficultés financières de la ville lorsqu'il s'agit de fournir ce genre de logement. Toronto a un budget très serré et le revenu ne peut être accru car l'assiette fiscale est limitée. C'est pourquoi les échelons supérieurs du gouvernement ont été appelés à fournir de l'aide à l'égard des logements, et dans le cas des modifications récentes apportées aux lois, à fournir la part du lion en aide par l'entremise de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Je demande que cette aide soit étendue à un centre communautaire de la région nouvelle de Trefann-Court, ce qui profitera également à Regent-Park.

Le ministre en s'efforçant d'améliorer le logement s'est acquis le mérite signalé dans ces deux vers de John Masefield:

And he who gives a child a home  
Builds palaces in Kingdom come.

Le ministre et la Société centrale d'hypothèques et de logement s'y sont employés. Je les exhorte à se gagner la récompense mentionnée aux deux vers précédents.

And he who gives a child a treat  
Makes joy-bells ring in Heaven's street.

Le régal en l'occurrence est de donner, aux moins fortunés que soi, l'occasion de loisirs sains dans un centre récréatif, et accès à des installations récréatives situées dans leur voisinage. J'espère que cet appel sera bien accueilli de la Société.

**L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, la question qu'on m'a posée hier était la suivante:

Cette dernière (la Société centrale d'hypothèques et de logement) a-t-elle recommandé à la ville de Toronto d'inclure dans les plans de l'entreprise domiciliaire de Trefann Court, au centre de Toronto, un centre récréatif à l'intention des agglomérations de Regent Park et de Trefann Court?

Je dois dire que la Société centrale d'hypothèques et de logement a reçu une première lettre à ce sujet. Elle nous a été adressée par la ville de Toronto et renfermait ce qui est désigné sous le nom de rapport n° 13 du Bureau des commissaires au sujet de l'aménagement de Trefann Court. La ville voulait prévenir la corporation qu'elle avait l'intention de s'adresser aux gouvernements fédéral et provincial pour obtenir une assistance financière en vue de la mise à exécution d'un projet de renouvellement urbain au centre de Toronto, soit l'aménagement de Trefann Court.

Je dois ajouter que, sous réserve de l'approbation de l'Ontario, étant donné que l'initiative dans ce cas-là incombe à la municipalité et à la province en cause, la Société centrale d'hypothèques et de logement est disposée à étudier la question et à me présenter des recommandations, à moi le ministre intéressé, au sujet de l'importance de l'assistance financière qui pourrait être accordée, aux termes de la loi, à des projets utiles. D'après les renseignements que j'ai obtenus au sujet de ce projet, il ne s'agit pas du montant mentionné par le député de Rosedale (M. Macdonald), mais d'un montant dépassant légèrement 5 millions. Mais tel n'est pas le point soulevé. Il n'est aucunement question dans la lettre de la ville de Toronto d'un centre communautaire.

Je signalerai que cela est probablement attribuable au fait mentionné par le député, soit qu'avant l'adoption de modifications à la loi en 1964, il était impossible d'aider à la construction du centre de loisirs proposé par le député. Voilà pourquoi, probablement, la ville n'a pas soufflé mot de ce projet.